



## demande de nationalité par filiation

Par **chaumettecm**, le 11/03/2011 à 17:07

bonjour,

je voudrais avoir des renseignements concernant la nationalité par filiation.

je suis une enfant naturelle née en 1962 a Brazzaville -Congo- d'un parent français-le père-, et d'une mère congolaise -brazzaville-, j'avais perdu la trace de mon père depuis plusieurs années, et j'ai pu le recontacter en 1996, apres quelque temps malgré son état de santé alarmant, nous avons entamé ensemble par son avocat des démarches en vue d'obtenir ma nationalité française, puisqu'il n'avait pas eu le temps a l'époque de retranscrire la naissance a l'ambassade de france.

Il est malheureusement décédé en 1999, et je n'ai pu avoir pendant longtemps de ses nouvelles.

Ayant retrouvé mes frères, je compte relancer la procédure et compte sur vos conseils pour parvenir a un résultat positif.

Merci de me répondre: [Chaumettecm@yahoo.fr](mailto:Chaumettecm@yahoo.fr)

Tel: 0023777345517

Par **Domil**, le 11/03/2011 à 17:23

Vous ne pouvez pas demander la nationalité française en raison de la filiation, soit vous l'avez déjà et vous voulez le faire reconnaître, soit vous ne l'avez pas.

Votre père vous a-t-il reconnu ? Pouvez-vous produire un acte de naissance le mentionnant comme père ?